



Venezuela: On ne crée pas une nouvelle société sans lui donner une voix

Les ondes privées ne sont pas un droit divin

Par [André Maltais](#)

Mondialisation.ca, 29 juin 2007

[L'aut'journal no 261](#) 29 juin 2007

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

Le non-renouvellement de la concession accordée à la station de télévision vénézuélienne privée RCTV par le gouvernement de Hugo Chavez est tout le contraire d'une attaque contre la liberté d'expression et le droit à l'information.

« Il s'agit bien d'une question de démocratie, en effet, dit l'intellectuel vénézuélien Luis Britto Garcia, mais dans le sens contraire à ce qu'affirment les médias d'opposition », dans le sens d'un « pas vers la démocratisation du spectre radioélectrique ».

En effet, le gouvernement vénézuélien a remplacé RCTV par TVes, une nouvelle chaîne publique dont la gestion sera majoritairement confiée à des organisations sociales et à des créateurs et producteurs indépendants

Qu'y a-t-il de plus démocratique, demande alors Britto, que de remettre RCTV entre les mains du 63 % de la population qui a voté pour Chavez et qui, traditionnellement, a été exclu des ondes par l'oligarchie médiatique ?

Pour le directeur de l'Agence de presse du Mercosur, Victor Ego Ducrot, la droite confond sciemment le droit d'expression d'une « minorité conspiratrice » et le droit de la population « à informer et à être informée ».

« Si on croit qu'un autre monde est possible, dit pour sa part Nestor Busso, animateur de radio argentin, une autre communication est indispensable et les États doivent garantir la diversité et la pluralité des voix présentes sur les ondes. »

Comme on le voit, ces opinions sont loin des propos lus et entendus ad nauseam dans les médias occidentaux qui accusent le « dictateur » Chavez d'avoir « fermé » un média.

Il y a tout d'abord un monde de différence entre fermer un média (interdire ses transmissions, saisir ses équipements et censurer ses contenus) et décider, conformément à la législation en vigueur dans son pays et approuvée démocratiquement par la population, de ne pas renouveler une concession.

Une concession, rappelle Jorge Rodriguez, vice-président du Venezuela, est une « entente juridique par laquelle l'administration cède à une personne le droit d'usage privé de ce qui appartient au domaine public ou la gestion d'un service public pour un temps déterminé et sous certaines conditions ».

Le décret 1577, promulgué en 1987, établit qu'au Venezuela, toutes les concessions en matière de radiotélévision sont valides pour 20 ans sans aucune obligation d'extension ou de renouvellement. Le 27 mai dernier, la concession de RCTV n'était donc plus valide.

De plus, l'article 108 de la Constitution bolivarienne oblige l'État à garantir des services publics de radio et télévision, de bibliothèques et d'informatique afin d'assurer l'accès minimal à l'information et c'est exactement dans ce sens qu'est allée la décision du gouvernement.

Enfin, il existe au Venezuela, une Loi de responsabilité sociale en matière de radiotélévision qui, entre autres, protège les droits des enfants et oblige à produire davantage d'émissions dans le pays.

Non seulement RCTV se fout éperdument de cette loi mais elle a fait bien pire. En 2002, année du coup d'état raté contre Hugo Chavez, la station avait consacré presque toute sa couverture au renversement d'un gouvernement légitimement élu par le peuple.

De concert avec les autres grandes stations privées (Globovision, Venevision, etc.), RCTV avait largement couvert la brève victoire des putschistes au palais présidentiel et elle avait suspendu toute information quand le peuple avait encerclé le palais et remis Hugo Chavez au pouvoir.

Même si la plupart des pays du monde n'auraient pas toléré le comportement de RCTV, celle-ci n'a fait l'objet d'aucune représaille après le retour de Chavez. Aujourd'hui encore, la chaîne peut continuer à transmettre par câble et par satellite, à vendre ses programmes, etc.

« Pour nous, dit Jorge Rodriguez, il ne s'agit pas de faire taire un média de communication mais de redonner sa juste part à l'usage privé d'un bien appartenant au domaine public. »

Au Venezuela, selon les données de la Commission nationale des télécommunications, 81 % des stations en VHF ou UHF appartiennent au secteur privé tandis que le secteur public (8 %) et le secteur communautaire (11 %) se partagent les 20 % restants. De plus, 70 % des médias appartiennent à une poignée de familles (Cisneros, Phelps, Granier, Bottone).

C'est précisément ce grave déséquilibre que veut perpétuer l'actuelle agitation de la droite et de ses éditorialistes et animateurs d'émissions d'affaires publiques, au Venezuela comme dans tous les pays occidentaux.

Cette agitation montre que, pour eux, il est naturel que les fréquences soient non seulement privatisées mais qu'elles le soient à perpétuité, et, cela, peu importe le comportement antisocial et irresponsable des propriétaires. Cette droite en oublie même ses beaux discours anti-monopoles.

C'est que, dit le sociologue brésilien Emir Sader, les monopoles médiatiques privés assurent maintenant le rôle de dirigeants de la droite latino-américaine en raison des faiblesses politiques et idéologiques de cette dernière. Et cela est vrai au Venezuela peut-être plus qu'ailleurs.

Mais les manifestations parties de l'École des communications sociales de l'Université centrale du Venezuela, que de mystérieux participants ont transformé en émeutes, ont aussitôt été suivies d'un appui massif de la population qui, une fois de plus, est descendue

dans les rues pour remettre les pendules à l'heure.

Le représentant du conseil étudiant de l'École des communications sociales, Miguel Caceres, affirmait plus tard que des gens connus comme opposants, toujours les mêmes, avaient essayé de créer un « mouvement artificiel » parmi les étudiants.

Par ailleurs, une étude du journaliste espagnol David Carracedo révèle que la Colombie, régime ami des États-Unis, a fermé à elle seule 76 radios communautaires au cours des dernières années, et, cela, dans l'indifférence générale de ceux qui s'indignent aujourd'hui du « grave péril pour la démocratie » ayant cours au Venezuela.

Le journaliste uruguayen Raul Zibechi, rappelle, lui, qu'en 1994, en Uruguay, la station Radio Panamerica s'était vue retirer sa licence suite aux événements de l'Hôpital Filtro où s'étaient réfugié des citoyens basques accusés d'appartenir à l'ETA et menacés d'extradition en Espagne.

Radio Panamerica avait encouragé la population à manifester sa solidarité avec les Basques devant l'hôpital. La police avait ensuite attaqué les manifestants, tuant une personne et faisant des dizaines de blessés.

Tous les partis politiques avaient approuvé la révocation de la licence, dit Zibechi. Même l'Association des propriétaires de médias qui, après deux semaines d'un silence gênant, s'était déclarée « préoccupée » par le geste du gouvernement mais « aussi par le contenu des émissions de Panamerica qui est contraire aux principes régissant la conduite des membres de la radiodiffusion uruguayenne ».

La même association uruguayenne accuse aujourd'hui Hugo Chavez d'avoir commis « une très grave agression contre la liberté d'expression ».

« Le contraste entre les événements de 1994 et les agissements actuels de la droite autour de RCTV font ressortir, conclut Zibechi, que la liberté d'expression est à peine une excuse pour attaquer et faire tomber les gouvernements qui cherchent à sortir du modèle néo-libéral. »

« Orphelins d'appuis populaires, ils ne peuvent arriver à leurs fins qu'en provoquant des situations de grande instabilité qui justifient et rendent possibles les coups d'État. »

La source originale de cet article est [L'aut'journal no 261](#)

Copyright © [André Maltais](#), [L'aut'journal no 261](#), 2007

Articles Par : [André Maltais](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca